

Lettres Patentes
 Pour la vente d'un marc d'argent

Du 21. ^{es} an. 1350.

Jean par la grace de Dieu Roy
 de France: a nos ames les generaux
 maîtres de nos monnoyes et alus Comtes
 les Chargeurs et Marchands qui
 feroient apporter le billon en nos
 monnoyes d'ieu cepe et cepe en de jour
 en jour de ce faire tellement que
 nos monnoyes ont grandement
 gastees et empirees et sont en peril
 de Chomer du tout et tres grand
 prejudice, et dommage de nous et de
 nostre peuple si comme nous
 entendons et remedey est mis, nous
 vous mandons que pour Chacun
 marc d'argent tant et blanc comme
 A. C. de l'An. 1350. fol. 74.

Comme cy noir qui seront apportés en
nos Monnoies, nous faies bailles et
donner huit sols tournois outre leur
cent douze sols tournois que nous
en donnés a present. Donné au chateil
d'aigre routes le 21. janvier 1350. sous
nostre seal duquel nous ordonne
avant que le gouuernement de nostre
Die royaume nous adians, ainsi
Signé Par le Roy & Synoy. f.